

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/04/2017**

L'an 2017 et le 24 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline LAPORTE, Maire.

**Présents** : Mmes : BREGAINT Elisabeth, DELHALT Cécile, DENNEMONT Valérie, LAPORTE Maryline, MONCHAUX Marie-Paule, OLIVEIRA-FERREIRA Fernanda, MM : DE PANGE Melchior, DELALANDE Thierry, LANGUEDOC Serge, MIEVILLE Patrice, VASSARDS Emmanuel

Absents :

**Excusés ayant donné procuration** : Mme RAIGNEAU Rosa à M. MIEVILLE Patrice, M. RUSSO Jean-Claude à Mme DENNEMONT Valérie

**Excusés** : Mme GUILLAUMES-DELCROIX Christine, M. GALLI Gaëtan

Secrétaire de séance M. VASSARDS Emmanuel

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

### **OUVERTURE DE SEANCE**

Le maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **REPRESENTANTS POUR LE SMEP Almont Brie Centrale**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux demande de désigner des représentants pour le SMEP Almont Brie Centrale.

Sont désignés comme délégués :

- o Titulaire : Patrice MIEVILLE
- o Suppléant : Cécile DELHALT

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FER**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif aux travaux de mise en conformité de l'accessibilité pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la mairie de SIVRY-COURTRY.

Elle signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du « Fond d'Équipement Rural ».

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** le rappel des modalités de mise en œuvre du **Fonds d'Équipement Rural** (F.E.R.)

**Considérant** que dans ce cadre, le département alloue des subventions pour les travaux d'investissement aux collectivités territoriales de moins de deux mille habitants, à l'exception des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Le montant maximum est de 50 000,00 €HT (représentant le plafond de la subvention, le taux de subvention étant 50 % pour un montant de travaux subventionnables plafonné à 100 000,00 €HT).

**Considérant** que les travaux de mise en conformité de l'accessibilité pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la mairie sont éligibles à cette dotation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 :

APPROUVE, pour l'année 2017, le programme relatif aux travaux de mise en conformité de l'accessibilité pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la mairie de SIVRY-COURTRY pour un montant de de 100 196,25 €HT soit 120 235,50€ TTC.

Article 2 :

DIT que le plan de plan de financement s'établit comme suit :

Département (Fonds d'Équipement Rural) :	50 000,00 €
Commune de Sivry-Courtry :	50 196,25 €

Article 3 :

DIT que la dépense est inscrite au budget en section d'investissement et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

### **TARIF REPAS SIVRYEN DU 10/09/17**

Monsieur Patrice MIEVILLE informe qu'il a un devis pour le repas Sivryen du 10/09/17.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

- pour les enfants jusqu'à 10 ans inclus : 5€
- pour les personnes de plus de 10 ans : 8€

### **ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY**

**Vu** la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

**Vu** la délibération n° 2017-27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.  
Communiqué à tous les membres du Conseil Municipal.